

Autorisation parentale de transport

Autorisation parentale de transport lorsque l'organisateur souhaite formaliser l'accord pour les déplacements prévus.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Mineur

Nom	Prénom
---------------------	------------------------

Transports concernés

Autocar	Minibus / véhicule de l'organisateur
Transport public	Autre mode

Périmètre

Période	Destinations / activités concernées
Observations	

Accord

Autorisation 	Date
Signature du responsable légal 	

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

- **Légifrance - Liste des passagers à bord de l'autocar**

Arrêté du 2 juillet 1982, art. 60 ter - version depuis le 19 avril 2025
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051488794

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.